

CONSEIL MUNICIPAL DE FONTAINE ETOUPEFOUR

Compte rendu du 08 septembre 2020

Date de convocation : 31/08/2020

Date d'affichage : 31/08/2020

Nombres de Conseillers :

En exercice 19

Présents 18

Votants 19 (dont 1 pouvoir)

L'an deux mille vingt, le mardi 08 septembre 2020 à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle multi-activités Paul Cash de FONTAINE ETOUPEFOUR, en séance ordinaire.

Etaient présents :

Mmes et MM.

Bernard ENAULT, Maire

Eric BURNEL, Christian CHARDON, Sarah HEYVANG, Jacky RIVIÈRE,

Christian CHARDON, Mireille COUÉ, Marianne MASSELIN, Michel DUTRIEZ, Catherine JACQUART, Bruno NAPOLI, Yvette GARDIE, Christophe BESNIER, Eric TROTIN, Laure LANGEARD, Vincent AUVRAY, Claire DELEU, Edouard PERLY, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absente excusée :

Madame Sylvie BLANCHER, donne pouvoir à Monsieur Bernard ENAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BURNEL est élu à l'unanimité.

697/2020 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET ANNUALISÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

-le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

-pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (../35ème).

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 07 juillet 2020 ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent ;

Le Maire donne la parole à Monsieur BURNEL, adjoint au maire chargé du personnel propose à l'assemblée :

-la création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent à temps non complet annualisé, à raison de 19.90/35èmes,

-à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique,

- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux (service technique), aide à l'école maternelle
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- la modification du tableau des emplois à compter du 01 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur l'Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 35 heures (durée hebdomadaire de service).

D'ADOPTER les modifications du tableau ainsi proposées

Titulaire

Filière : Sociale

- + Cadre d'emploi : ATSEM
- + Grade : ATSEM à Temps Complet : 2 agents

Filière technique :

- + Adjoint technique territorial : 6 agents TC
- + Adjoint technique à temps non complet : 1 agent (28/35^{ème})
- + **Adjoint technique à temps non complet polyvalent annualisé : 1 agent (19.90/35^{ème})**
- + Adjoint technique principal de 2^{ème} classe: 2 agents TC
- + Agent de Maîtrise : 1 agent TC

Filière culturelle :

Cadre d'emploi : Assistante de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques

- + Assistante de conservation du Patrimoine et des bibliothèques : 1 agent TC

Filière administrative :

- + Attachée territoriale : 1 agent TC
- + Adjoint administratif : 2 agents TC
- + Adjoint Administratif : 1 agent TNC

Total des agents 19 (3 agents TNC + 15 agents TC)

CDD

Filière technique

Adjoint technique territorial : 8 agents TNC

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

698/2020 – REMBOURSEMENT DE LOCATIONS SALLE PAUL CASH « COVID 19 »

Monsieur le Maire explique que suite à la continuité du COVID 19 et des mesures gouvernementales, il a été décidé d'annuler toutes les réservations de location de salles jusqu'à la fin de l'année.

De ce fait, Monsieur le Maire demande un accord de principe pour rembourser les arrhes des locations.

ADOPTÉ à l'unanimité

699/2020 – ÉLECTIONS : COMMISSION DE CONTRÔLE – DÉSIGNATION DE MEMBRES

Monsieur le Maire explique que suite à la réforme portant création du répertoire électoral unique (REU) confère aux maires la responsabilité de la révision des listes électorales de leur commune et donc depuis le 11 janvier 2019, des commissions de contrôle remplacent les anciennes commissions administratives.

Conformément aux dispositions des articles L.19 et R.7 du code électoral, après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, les membres de la commission de contrôle doivent être nommés.

Cette commission est composée :

- 1 conseiller (e) titulaire et 1 conseiller (e) suppléant (e)
- 1 délégué de l'administration et 1 suppléant (hors conseil municipal)
- 1 délégué du tribunal et 1 suppléant (hors conseil municipal)

Pour information le Maire et les adjoints au maire ne peuvent pas être dans la commission.

Madame Marianne MASSELIN se présente en tant que titulaire et Monsieur Michel DUTRIEZ en tant que suppléant.

ADOPTÉ à l'unanimité.

700/2020 – ACQUISITION PARCELLE AC 56 (ESPACE BOISÉ 2.673m²)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un espace boisé de 2573 m² cadastré AC 56 situé rue du Bois de l'Ile, appartenant à Monsieur Jacques DRUEL pour la somme de 1500€.

Il précise qu'une consultation a été faite auprès de France Domaine.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Cette acquisition est affectée à l'article 2111. Le budget investissement est modifié comme suit :

Article 020 « Dépenses imprévues » : - 2000€

Article 2111 « terrains nus » : + 2000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastré AC 56 situé rue du Bois de l'Ile pour une contenance de 2573m² au prix de 1.500€. les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- **DE MODIFIER** le budget primitif investissement comme suit :

Article 020 « Dépenses imprévues » :	-2000€
Article 2111 « terrains nus » :	+2000€

D'AUTORISER le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à cette affaire.

701/2020 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHARDON, adjoint au maire en charge des associations qui informe que suite à la réunion de la commission « vie associative, communication, CMJ » qui s'est réunie mardi 1^{er} septembre 2020, il a été décidé de donner une subvention aux associations suivantes et que ses fonds seront pris sur la réserve de l'article 6574 :

- Bâtiment CFA Normandie : 70€
- Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : 400€
- MFR Maltot : 100€

- Côte 112 Orne Odon : 1.100€
- Hameçon versonnais : 100€
- Judo club fayacain : 900€

Monsieur le Maire propose de suivre la décision de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la décision de la commission « vie associative, communication, CMJ »

<p>702/2020 – CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU VACATAIRE</p>

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BURNEL, adjoint au maire chargé du personnel qui fait part que des besoins de certains services peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels ou vacataires et propose :

- d'autoriser M. Le Maire pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité ou vacataires,
- de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement, de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** M. Le Maire pour la durée de son mandat à recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité ou vacataires,
- **DE CHARGER** le Maire de la détermination des niveaux de recrutement, de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil,
- **DE PRÉVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur BURNEL informe l'assemblée de différents travaux qui ont lieu ou qui auront lieu sur le territoire de la commune ou des environs et qui peuvent occasionnés une perturbation de la circulation.
- Monsieur BURNEL remercie Monsieur BUFFARD pour l'article qui a été fait sur la reprise des classes. Au sein de l'école, il y a 13 classes dont 5 en maternelle. Il a été décidé en accord avec Mme GUYADER le décalage de l'ouverture du matin :
 Maternelle : 8 heures 30
 Élémentaire : 8 heures 40
 En ce qui concerne la garderie, un sondage a été fait auprès de 300 familles cet été pour une fermeture le soir à 19 heures au lieu de 18 heures 30. Il en ressort que 39 familles ont répondu, 10 familles étaient intéressées à une fermeture à 19 heures. Les heures de garderie actuelles sont maintenues.
- Monsieur ENAULT informe qu'une réunion se tiendra à 9 heures 30 le 24 septembre sur « le recyclage des emballages » à la mairie.
- Monsieur CHARDON informe :
CMJ : Il convoquera le CMJ après la Toussaint
MEDIATHÈQUE :

La fréquentation de la médiathèque est identique à l'année dernière.

La lecture pour les tous petits va reprendre.

Le vendredi 18 septembre 2020 à 20 heures 30 conférence sur « Orchidées et plantes rares du Calvados ». Il faut s'inscrire (40 personnes maximum)

DRAC : la médiathèque aura 40% pour le dossier « Mobilier »

Pour le poste à 17 heures 30, le dossier est toujours à l'étude et donc la création du poste est repoussée au mois de janvier 2021 afin d'avoir une subvention sur une année civile et pas glissante.

Nous aurons une subvention de 5000€ pour l'achat de livres afin d'aider les librairies

FORUM : les associations ont été satisfaites de la fréquentation, 450 à 500 personnes.

- DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Mardi 13 octobre 2020 à 19 h 30

Mardi 10 novembre 2020 à 19 h 30

Mardi 8 décembre 2020 à 19 h 30

- Mme HEYVANG rappelle aux conseillers les formations qu'ils peuvent bénéficier.

Elle se charge de les inscrire.

Fonction de l'élu local : Mme MASSELIN et M. NAPOLI, BESNIER, RIVIERE, TROTIN et PERLY

Maitriser le budget : Mme HEYVANG et M. NAPOLI

- Retrait de Mme HEYVANG de la commission 'Fêtes et cérémonies » et inscription de Monsieur TROTIN à la commission «Vie associative, communication, CMJ ».

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h45